APSSAP

RAPPORT ANNUEL 2012

Une année d'ouverture sur l'avenir

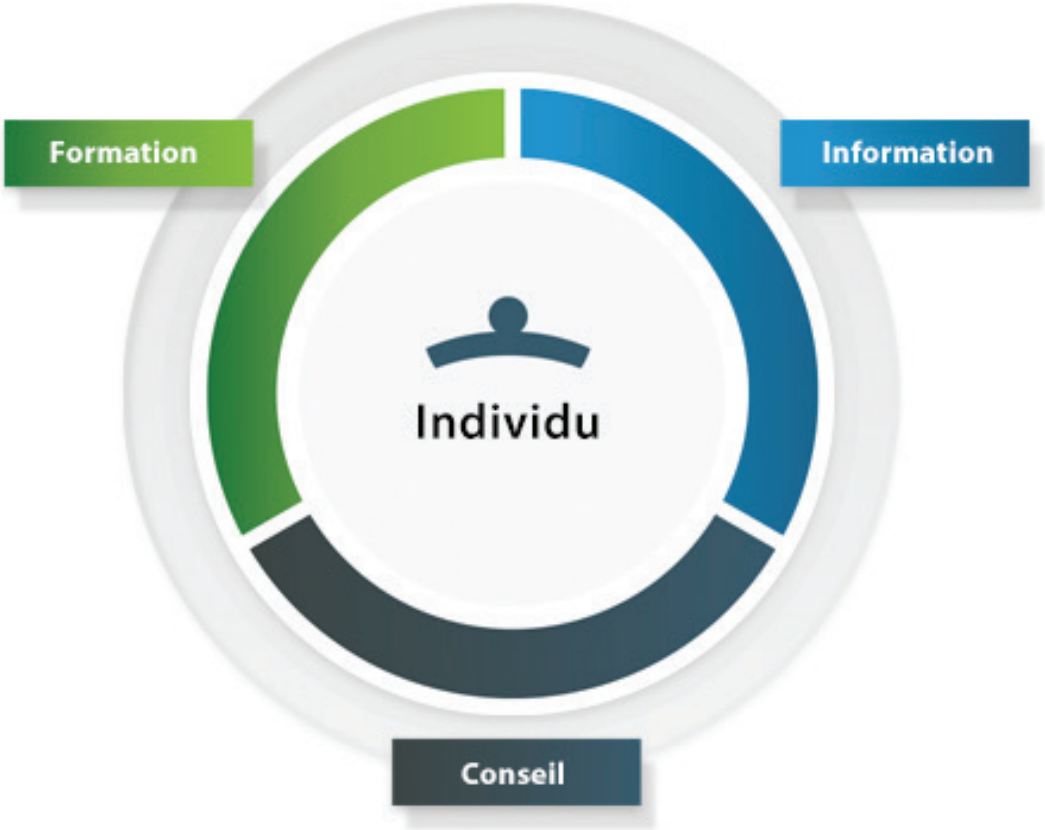
Formation
Information
Individu
Conseil

MISSION ET VISION DE L'ASSOCIATION

L'APSSAP (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale) a été fondée en novembre 1983 à la suite d'une entente entre les représentants de l'employeur et les représentants des travailleurs.

Chef de file reconnu, avant-gardiste et promoteur efficace de la prévention, elle a pour mission de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des personnes du secteur de l'Administration provinciale. Elle a donc pour objet de fournir aux travailleurs et aux gestionnaires, appartenant au secteur qu'elle représente, des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique.

Le secteur de l'Administration provinciale regroupe le gouvernement, ses ministères et les organismes, dont le personnel est nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la Fonction publique (LRQ, chap. F-3.1). Plusieurs autres organismes et associations accréditées font également partie du secteur.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'APSSAP, cette année, a dû faire preuve d'imagination et d'audace dans sa gestion sur plusieurs plans. Une nouvelle convention collective a été signée avec les employés sans remettre en question leurs droits et en respectant leurs acquis.

La direction, avec le soutien du Conseil d'administration, a su gérer les finances de l'organisation de façon responsable. Cela a permis de terminer l'année financière avec un léger surplus. Cela s'est fait dans un contexte difficile. La transformation de Revenu Québec en agence hors fonction publique a signifié une baisse importante des revenus de l'APSSAP. Celle-ci a su colmater, en partie, cette brèche dans son financement en négociant une entente de service avec l'Agence Revenu Québec. En effet, les revenus tirés de cette entente ont été moindres que ceux reçus avant la sortie de Revenu Québec du giron de la Loi sur la fonction publique. Cette situation est particulièrement préoccupante dans un contexte où le gouvernement songe sérieusement à transformer le ministère des Transports du Québec en agence gouvernementale. Si un tel événement se réalisait, cela placerait définitivement l'APSSAP devant des choix déchirants.

La direction et les coprésidences syndicale et patronale ont fait des représentations en ce sens. En effet, nous avons clairement exposé au Conseil d'administration de la CSST les problèmes particuliers vécus par l'APSSAP à la suite de la création de l'Agence Revenu Québec. La CSST a été très attentive à notre situation et s'est montrée éminemment favorable à changer la réglementation afin que nous retrouvions le financement adéquat permettant un fonctionnement optimum de notre organisation.

La direction et le coprésident syndical ont rencontré, dans un premier temps, un conseiller politique du bureau de la ministre du Travail, Mme Agnès Maltais, afin d'informer cette dernière de nos démarches, ainsi que des difficultés financières découlant de la définition de notre secteur dans le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de la santé et de la sécurité du travail. D'ailleurs, nous continuons à tenir informée la Ministre de nos démarches auprès de la CSST et du Secrétariat du Conseil du trésor.

LE CONSEIL DU TRÉSOR EST LA CLÉ

En fait, le Secrétariat du Conseil du trésor est l'organisme qui doit signifier son accord à la CSST afin de modifier la réglementation qui assurerait un financement adéquat à l'APSSAP.

C'est dans ce contexte que la direction et les parties syndicale et patronale ont rencontré différents représentants et différentes représentantes du SCT. Nous avons présenté un rapport qui expose clairement la situation problématique que vit actuellement notre association sectorielle en santé et sécurité du travail. Nous leur avons soumis un texte de ce que pourrait être une nouvelle réglementation qui règlerait le financement de l'APSSAP. Ce rapport a été très bien reçu et nous avons eu des félicitations quant à sa qualité. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à sa rédaction. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons toujours pas eu d'écho à notre demande au SCT de modifier notre réglementation. Mais il ne fait aucun doute que nous poursuivrons nos représentations afin d'atteindre notre objectif de faire modifier notre réglementation. D'ailleurs, le Conseil d'administration nous en a donné le mandat et nous poursuivrons notre travail en ce sens au cours de cette année.

DES EMPLOYÉS PROFESSIONNELS ET DÉDIÉS À LEUR TRAVAIL

Ce contexte particulier n'est pas sans affecter les travailleurs et travailleuses de l'APSSAP. La direction et le Conseil d'administration sont très transparents quant à la situation vécue par l'APSSAP. Toutefois, cela n'a pas altéré d'un iota la qualité professionnelle de leur travail au quotidien.

Notre association est composée de gens d'expérience et d'une relève jeune et pleine de potentiel. On y sent une joie et une passion dans l'exécution de leur travail. Nous tenons à les féliciter et à les remercier du soutien qu'ils et elles nous apportent en santé et sécurité du travail tant auprès des employeurs que des travailleurs.

De nombreux défis attendent l'APSSAP dans un contexte social et politique continuellement en changement. De nouveaux sujets apparaissent comme prioritaires en matière de santé et sécurité du travail.

Nous continuons nos actions en matière de santé psychologique au travail. Il faut donc poursuivre nos efforts à l'amélioration du climat de travail et sur la santé physique et mentale au travail en amont, c'est-à-dire en prévention.

Bien entendu, il ne faut pas négliger les dossiers plus classiques et non moins importants en matière de santé et sécurité du travail, comme l'intervention primaire, l'ergonomie et les troubles musculosquelettiques.

L'APSSAP a su aussi innover en matière de formation sur le Web. Elle a développé un système d'apprentissage en ligne sur l'adaptation d'un poste de travail, appelé Adapte. Une très belle réalisation qui sera utile aux travailleurs et travailleuses des différents ministères et organismes desservis par notre association sectorielle.

Il ne faut pas oublier que la Loi sur la santé et la sécurité du travail pourrait être modifiée au cours de la présente année. Le projet de loi 60 (Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et sécurité du travail et son application aux domestiques) pourrait être déposé à nouveau. Il faut se rappeler qu'un des éléments importants de ce projet de loi concerne la mise en place obligatoire de comités de santé et de sécurité du travail. L'APSSAP devra donc s'ajuster aux changements qui seront générés par cette nouvelle loi. Il devient donc encore plus impératif que la réglementation sur le financement de notre association soit modifiée le plus rapidement possible.

L'APSSAP a trente ans cette année. Elle a, à la fois, la maturité et la jeunesse de relever de nouveaux défis. Il suffit de lui en donner les moyens et elle saura ouvrir les portes de l'avenir.

PAUL DE BELLEFEUILLE

Coprésident syndical

GILLES CÔTÉ

Coprésident patronal

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2012 a été une année où la mise en œuvre d'un programme d'action triennal renouvelé et orienté vers de nombreux nouveaux services touchant nos principaux champs d'intervention a été priorisée. Certains des nouveaux services offerts ont été validés et bonifiés au besoin.

Même si l'Association continue à maintenir une offre de services imposante et variée malgré la baisse de cotisations qu'elle subit depuis 2011, l'année 2012 a été, pour l'APSSAP, une année fort occupée, comme vous pourrez le constater à la lecture du rapport annuel. On se rappellera qu'en 2011, le retrait de Revenu Québec des rangs de la Fonction publique avait rendu nécessaire la révision de notre enveloppe budgétaire, afin de tenir compte d'un manque à gagner important. Nous avions dû repenser nos façons de faire et apporter une attention toute spéciale à la gestion des dépenses et des déplacements pour nous permettre d'atteindre cet objectif commun.

Malgré cette contrainte, nous avons toujours eu le souci d'augmenter notre efficacité, d'optimiser nos compétences, de garantir une expertise de qualité et d'élargir nos services, dans le seul but de faire en sorte que les personnes œuvrant dans notre secteur puissent compter sur leur association sectorielle paritaire et bénéficier de son expertise.

Nous pouvons dire « mission accomplie », car le personnel de l'Association a réalisé, en 2012, près de 1 000 interventions. C'est donc plus de 11 000 personnes, regroupées dans une soixantaine de ministères, d'organismes et d'associations accréditées, qui ont pu profiter des services de l'APSSAP, que ce soit pour de la formation tout type confondu, des conférences, des ateliers, des conseils et de l'assistance technique de tout genre ainsi que des démarches d'accompagnement spécialisées.

En comparaison, 675 interventions avaient été réalisées en 2011. On constate donc une augmentation de 43%, en 2012, ce qui mérite d'être souligné, car cela témoigne du rôle clé que joue l'Association dans le secteur de l'Administration provinciale.

Depuis plusieurs années déjà, les services de l'APSSAP se regroupent sous les grands créneaux suivants : l'organisation de la prévention, la santé psychologique, la santé physique et le bien-être, l'ergonomie et la prévention des troubles musculosquelettiques, la violence au regard des clientèles externes et la sécurité des travailleurs. En 2012, ils ont été confirmés à nouveau par notre Conseil d'administration qui les a appuyés sur des

orientations claires et précises, lesquelles ont été déterminantes lors de l'élaboration de notre programme d'action triennal et des moyens qui en découlent. Vous retrouverez d'ailleurs ces orientations dans les pages qui suivent. Vous serez aussi à même de constater la qualité et la diversité de notre offre de services que nous voulons des plus attrayantes pour la clientèle de notre secteur et des plus adaptées à sa réalité.

Je ne pourrais passer sous silence le travail et le professionnalisme des membres de l'équipe qui, jour après jour, font preuve de créativité et d'originalité dans le développement de services qui répondent à vos besoins et qui s'ajustent aux nouvelles problématiques en émergence. Je tiens à les remercier pour leur précieuse collaboration et leur grande participation à l'atteinte des objectifs fixés. Ces personnes sont dédiées à leur organisation et contribuent à en faire un chef de file reconnu, avant-gardiste et promoteur efficace de la santé et de la sécurité. Sans elles, l'APSSAP ne serait pas ce qu'elle est devenue : une organisation crédible et reconnue comme telle par nos principaux partenaires. Vous pouvez en être fiers.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration qui ne ménagent pas les efforts pour promouvoir leur association et en faire une référence en santé et sécurité du travail. Je leur demande de poursuivre le travail enclenché en 2012 et d'intensifier les démarches entreprises auprès de nos autorités, afin de donner à notre organisation les moyens nécessaires pour assurer son financement et, par le fait même, la pérennité de ses services. Notre Association qui a maintenant 30 ans d'existence doit maintenir le cap et occuper le terrain qui est le sien, et ce pour encore de nombreuses années.

Mes remerciements vont également à celles et à ceux qui croient en leur association et qui en font un partenaire privilégié.

COLETTE TRUDEL

Directrice générale

ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle d'un Conseil d'administration est de définir, entre autres, les orientations qui doivent guider l'élaboration d'un programme d'action et de permettre à son Association de se développer et d'atteindre son rythme de croisière, en fonction de la vision et de la mission de l'organisation.

Ainsi, pour chacune des problématiques présentes dans le secteur de l'Administration provinciale, desquelles doivent découler nos activités, plusieurs orientations ont été retenues et mises de l'avant.

Organisation de la prévention

- Promouvoir les comités de santé et de sécurité
- Redynamiser les comités de santé et de sécurité existants
- Contribuer à rendre les comités de santé et de sécurité plus visibles dans leur milieu
- Mettre à la disposition des comités de santé et de sécurité tous les moyens et les outils nécessaires à leur fonctionnement

Ergonomie et prévention des TMS

- Impliquer davantage les comités de santé et de sécurité dans les dossiers touchant l'ergonomie
- Mettre l'accent sur la prise en charge par le milieu, en favorisant la formation de personnes-ressources en adaptation de poste de travail
- Revoir l'offre de services en ergonomie afin de rejoindre davantage les priorités de la CSST en matière de troubles musculosquelettiques
- Faire la promotion de la nouvelle version d'Adapte auprès de notre clientèle

Santé psychologique

- Être un chef de file, présent et visible auprès de sa clientèle
- Mettre l'accent sur la promotion de la démarche sur la qualité de vie au travail

- Assurer une vigie continue au regard des nouvelles tendances (retour au travail, mobilisation des équipes, reconnaissance, préjugés, harmonisation travail-vie personnelle, charge de travail, etc)
- Concevoir tout document, atelier ou conférence en relation avec ces nouvelles tendances
- Enrichir l'offre de services en santé psychologique en conséquence

Santé physique et bien-être

- Développer une offre de services qui inclut des activités touchant la santé physique et le bien-être
- Impliquer les comités de santé et de sécurité en les encourageant à faire la promotion de la santé physique et du bien-être au travail
- Associer les comités de santé et de sécurité dans toute démarche visant le bien-être au travail

Violence et clientèle agressive

- Continuer d'enrichir l'offre de services et nos communications à l'intention de notre clientèle
- Assurer le développement des connaissances
- Accroître l'expertise de l'APSSAP
- S'adapter aux besoins et composer avec les contraintes du milieu

Sécurité des travailleurs

- Développer davantage l'offre de services de l'APSSAP
- Prévoir l'expertise nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences légales et aux besoins du secteur

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTIE PATRONALE

Gilles Côté, coprésident
Secrétariat du Conseil du Trésor

Manon Chrétien
Ministère de la Sécurité publique

Christyne Côté
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Robert Jobidon
Ministère des Transports

Richard Laliberté
Sûreté du Québec

Marie Leclerc
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Guylaine Queenton
Curateur public du Québec

Lucie Quintal
Ministère des Ressources naturelles

PARTIE SYNDICALE

Paul de Bellefeuille, coprésident
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Jean-Claude Daigneault
Fraternité des constables du contrôle routier du Québec

Michel Forget
Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec

Alain Guay
Syndicat des agents de protection de la faune du Québec

Hélène Rochefort
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Daniel Rolland
Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Claude Tanguay
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

Tony Vallières
Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Colette Trudel
Directrice générale

Stéphane St-Laurent
Conseiller aux communications

Sylvie Bédard
Technicienne en administration

Suzanne Letarte
Agente de bureau

Guylaine Rhéaume
Agente de bureau

PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Alexandre Côté, M.A
Conseiller en prévention

Annie Drouin
Conseillère en prévention et ergothérapeute

Julie Forest, M.A
Conseillère en prévention

Michel Fouint
Conseiller en prévention

Daniel Grenier, M.A
Conseiller en prévention et ergonome

Renée Hamel
Conseillère en prévention

Jean-Philippe Lamonde, MBA
Conseiller en prévention et kinésiologue

Claire Marien
Conseillère en prévention

Esther Thibault
Conseillère en prévention

COMMUNICATION ET MARKETING

Le service des communications et du marketing a pour objectif de soutenir l'ensemble des activités de formation, d'information, de conseil et d'assistance techniques de l'APSSAP. Dans le cadre de cette mission, nous développons et mettons à jour différents moyens de communication nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'organisation, notamment un site Web principal, un système de formation en ligne, une infolettre et une foule de documents imprimés. De plus, nous organisons plusieurs événements comme le colloque annuel, le gala de l'APSSAP, les rencontres des coordonnateurs et les forums régionaux des comités de santé et de sécurité.

COMMUNICATION ET MARKETING

	Statistiques
SITE WEB (apssap.qc.ca)	
› Visiteurs uniques	16 702
› Visites	63 420
› Pages consultées	518 040
› Taux de clics	1 642 839
› Temps moyen d'une visite	8 min. 52 sec.
› Visites par utilisateur	3,79
FORMATION EN LIGNE (adapte.ca)	
› Visiteurs uniques	3 876
› Visites	11 016
› Pages consultées	34 920
› Taux de clics	104 148
› Temps moyen d'une visite	7 min. 3 sec.
› Visites par utilisateur	2,84
INFOLETTRE (par courriel)	
› Nombre d'abonnés	3 107
› Taux d'ouverture	53,4%
› Taux de clics	9,8%
› Ouvertures par abonné	1,89

COMMUNICATION ET MARKETING

LA NOUVELLE IMAGE CORPORATIVE

Transformée en chrysalide durant l'année 2012, l'APSSAP préparait sa métamorphose. À l'aube des 30 ans de l'organisation, nous avons procédé à sa transformation complète. Pour souligner ces merveilleuses années de prévention en matière de santé et de sécurité du travail, nous avons amélioré le logo et, par le fait même, l'image de l'organisation.

Le logo devait représenter le secteur, soit l'Administration provinciale. Il devait placer l'individu au centre et illustrer l'encadrement que l'APSSAP lui offre. Il devait aussi témoigner de sa parité en représentant également les parties syndicale et patronale. Bref, le logo devait rester simple et illustrer à la fois tous ces concepts.

Nous avons dévoilé les nouvelles couleurs de l'APSSAP à la fin de l'année 2012. Durant l'année 2013, la nouvelle signature graphique sera appliquée à tous nos documents, de la carte professionnelle aux fiches d'information, en passant par la papeterie, la pochette corporative, le dépliant général, etc.

LA REFONTE DES MOYENS DE COMMUNICATION

Durant l'année 2012, nous avons travaillé à la refonte totale du site Web principal de l'APSSAP, de la plate-forme de formation en ligne Adapte et de l'infolettre. Le but était d'optimiser la structure des interfaces, de mieux catégoriser les contenus, de bonifier le design graphique et d'améliorer le référencement des différentes plates-formes Web sur les moteurs de recherche.

En suggérant la prémisse que la machine doit être au service de l'humain et qu'elle doit lui permettre d'effectuer ses tâches de la façon la plus efficace et ce, avec le moins d'adaptation et d'efforts possibles, nous avons misé davantage, par rapport aux versions précédentes, sur les principes d'utilisabilité en matière de design d'interface.

Plusieurs défis s'offraient à nous. Les sites Web devaient être suffisamment simples à comprendre pour l'utilisateur afin qu'il puisse naviguer avec une certaine aisance sans

l'aide d'une formation ou d'un manuel d'utilisation. La navigation devait être plus efficace à utiliser afin de permettre à l'utilisateur d'atteindre ses objectifs le plus rapidement possible et ce, en seulement un clic de souris ou deux. La structure et l'uniformité des sites devaient favoriser la mémorisation et le traitement de l'information par l'utilisateur, même le moins expérimenté.

La mise en ligne du site Web principal et du système d'apprentissage en ligne Adapte était prévue pour la fin de l'année 2012. Le début de l'année 2013 servira à tester les deux sites Web auprès des utilisateurs afin de les optimiser et de corriger les erreurs d'affichage sur les navigateurs Web les plus utilisés par la clientèle.

LE COLLOQUE ANNUEL

Chaque année, l'APSSAP organise un colloque qui accueille près de 400 participants. Cet événement a pour objectif de rassembler les intervenants en santé et sécurité du travail de tous les ministères et organismes de la Fonction publique québécoise. Des conférenciers notables de plusieurs domaines reliés à la santé et la sécurité du travail sont invités à transmettre leur savoir et leur expérience sous forme de plénières.

Le 12 avril dernier avait lieu notre colloque annuel. L'événement avait pour titre « Orchestrez votre leadership en santé et sécurité du travail ». Au total, 388 personnes étaient au rendez-vous.

Le colloque a permis de démontrer globalement qu'il était possible d'être un leader dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail. M. Michel Pérusse, M. Farès Chmait, Mme Julie Carignan et M. Bill Marchesin ont traité respectivement du système de gestion en santé et sécurité du travail, de la mobilisation des équipes de travail, de l'innovation dans le domaine de la santé et de la sécurité, et de l'impact d'être un bon leader dans son milieu de travail.

L'OFFRE DE SERVICES

En plus de répondre aux demandes ad hoc de sa clientèle, l'APSSAP, via le site Web, présente 54 services et rend disponibles 83 documents.

L'APSSAP offre, de plus, un large éventail de services notamment des conférences, des formations, des ateliers, des conseils et de l'assistance technique, ainsi que des démarches d'accompagnement spécialisées. Ces services couvrent six créneaux : l'organisation de la prévention, l'ergonomie et la prévention des TMS, la santé psychologique, la santé physique et le bien-être, la violence et la clientèle agressive ainsi que la sécurité des travailleurs.

Régulièrement, les conseillers en prévention de l'APSSAP rédigent et préparent divers documents permettant à la clientèle de se prendre en charge et de bien gérer leurs dossiers de santé et de sécurité du travail. Ces documents traitent de tous les créneaux de l'organisation et se divisent en six catégories : les documents de référence, les fiches d'information, les outils et les formulaires ainsi que le matériel promotionnel.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Nous avons pour principal objectif de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des travailleurs et des gestionnaires de notre secteur. Dans le cadre de cette mission, nous offrons tous les services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique nécessaires au bon fonctionnement des comités de santé et de sécurité. De plus, nous proposons certains services à l'ensemble des travailleurs et des gestionnaires dans le but de les informer sur le sujet.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
› La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tous	5	164
› Pour une gestion efficace de la prévention	1	4
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
› Mise en place d'un comité de santé et de sécurité du travail	40	215
› Inspection des lieux de travail et enquête d'accidents	17	97
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
› Utilisation du Programme APSSAP	1	8
› Initiation d'un nouveau membre de comité de santé et de sécurité	17	163
› Inspection des lieux de travail et enquête d'accidents	7	79
ATELIERS		
› Élaboration d'un plan d'action	-	-
› Pour un comité dynamique et efficace	1	6
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Mesures en hygiène industrielle	2	3
› Support aux comités en matière d'organisation de la prévention	2	8
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
› Démarche de gestion efficace de la prévention	2	6

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Par souci d'offrir des services adaptés à la clientèle, l'APSSAP privilégie les formations ministérielles. Cette approche consiste à offrir des formations avec des groupes constitués de participants provenant du même comité de santé et de sécurité ou du même ministère, ce qui permet d'aborder les particularités propres à ce dernier. Il est alors possible de tenir les formations directement dans les établissements concernés. Comme l'approche de formation ministérielle n'est pas toujours possible, des séances de groupe sont également prévues et sont composées de participants venant de différents ministères.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Pour donner suite à un besoin exprimé par plusieurs établissements de la Fonction publique, l'APSSAP a développé cette conférence qui a pour but de sensibiliser les travailleurs et les employeurs aux enjeux réels de la santé et de la sécurité dans leur établissement et de les amener à adopter des comportements sains et sécuritaires. En 2012, cette conférence a été présentée dans plusieurs événements d'envergures organisés par la CSST dont le Grand Rendez-Vous à Montréal, le forum de Québec et le colloque du Saguenay-Lac-St-Jean. Elle a aussi été présentée dans plusieurs établissements des ministères et organismes.

POUR UN COMITÉ DYNAMIQUE ET EFFICACE

Après avoir été sollicitée par plusieurs comités de santé et de sécurité qui ne réussissent pas à prendre leur envol ou d'autres qui semblent s'essouffler avec le temps, l'APSSAP a développé un atelier qui vise à aider les comités à surmonter ces obstacles. Cet atelier propose des moyens faciles et pratiques pour aider les comités à devenir ou redevenir dynamiques et efficaces. Il vise entre autres à recentrer les membres sur leur mandat, à les aider à rendre leurs réunions plus efficaces et à examiner diverses avenues concrètes qu'ils peuvent prendre pour améliorer la situation en santé et sécurité.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

Plusieurs comités de santé et de sécurité ont témoigné du fait qu'ils ne savaient pas trop comment s'y prendre pour réaliser leur mandat. Ils ne savaient pas par où commencer, quels dossiers prioriser. Pour réussir à bien accomplir son mandat de prévention, un comité de santé et de sécurité devrait, chaque année, définir ses priorités à l'aide d'un plan d'action. Cet atelier vise à supporter les membres de comité dans la gestion de leurs activités annuelles.

MESURES EN HYGIÈNE INDUSTRIELLE

Au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), des mesures de bruit des ateliers de peinture et de soudure ont été prises. Aux bureaux de Montréal et de Québec du Tribunal administratif du Québec (TAQ), des mesures semblables ont été faites pour les postes de numérisation des documents.

DOCUMENTS

Des outils et des formulaires pour les comités de santé et de sécurité ont été mis à jour et sont maintenant disponibles sur le site Web de l'APSSAP :

- Ordre du jour d'une réunion de comité
- Compte rendu de réunion du comité
- Évaluation d'une réunion de comité

Des fiches d'information ont aussi été mises à jour. Il ne reste plus qu'à leur appliquer la nouvelle signature graphique de l'APSSAP :

- Comité de santé et de sécurité : introduction 101
- L'accueil des nouveaux membres de votre CSS
- L'accueil des nouveaux travailleurs dans votre établissement
- Que faire à la suite d'un accident ou d'un incident au travail
- Le droit de refuser d'exécuter un travail en cas de danger
- Que faire face à une problématique en santé et sécurité du travail

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

L'ergonomie est la discipline qui s'intéresse aux interactions entre les individus et le travail, que ce soit au regard des tâches exécutées, de l'organisation du travail, des équipements, du lieu, des matériaux et des substances utilisés. Notre objectif est donc d'améliorer le bien-être des travailleurs et des gestionnaires et d'accroître l'efficacité globale du travail. Nous recherchons le compromis entre les exigences de la performance et les exigences liées à la santé et à la sécurité des travailleurs. Les services que nous offrons concernent particulièrement l'adaptation des espaces physiques de travail et des éléments qui les composent.

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
› Le travail de bureau	30	362
› Maux de dos et manutention	16	377
› TMS : agir pour prévenir	1	50
FORMATION EN LIGNE		
› Adapte : l'ergonome virtuel	1	3 876
FORMATION MINISTÉRIELLE		
› Maux de dos pour les agents de la paix	8	92
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
› Personnes-ressources en adaptation de poste de travail	30	162
› Mise à jour : Personnes-ressources en adaptation de poste de travail	19	110
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux personnes-ressources	156	156
› Évaluation et adaptation complexe de postes de travail	339	938
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
› Projet majeur d'aménagement de l'environnement de travail	17	223

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

D'année en année, l'APSSAP est toujours aussi sollicitée par les ministères et organismes qui vivent des problèmes en relation avec l'utilisation des équipements informatiques. En 2012, plus d'une trentaine de ministères et d'organismes ont eu recours à nos services quant à l'évaluation et l'adaptation de postes de travail de bureau. Les personnes-ressources en adaptation de poste de travail sont nos intervenants de premier niveau. D'ailleurs, lorsque nos services sont requis et que nous devons intervenir à la suite d'une première intervention de leur part, il est agréable de constater que 90% du travail a déjà été fait. Voilà une belle preuve de prise en charge du milieu!

MISE À JOUR : PERSONNES-RESSOURCES EN ADAPTATION DE POSTE DE TRAVAIL

Afin d'optimiser nos services de formation, nous avons décidé de fusionner les deux formations « Mise à jour : Personnes-ressources en adaptation de poste de travail » et « Présentation des accessoires et des équipements ergonomiques ». La durée des sessions est maintenant d'une journée au lieu d'une demi-journée. Les participants apprécient beaucoup la nouvelle formule.

SUPPORT AUX PERSONNES-RESSOURCES

Lorsque les personnes-ressources en adaptation de poste de travail ont besoin d'aide, un conseiller de l'APSSAP peut lui venir en aide pour résoudre des problèmes plus complexes. Cet exercice a pour but de développer les compétences de la personne-ressource, comme ce fut le cas au Palais de justice de St-Jérôme pour les postes des adjointes à la magistrature. De plus, nos conseillers ont participé à des rencontres ministérielles de personnes-ressources à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), afin de les supporter dans leur rôle.

ÉVALUATION ET ADAPTATION COMPLEXE DE POSTES DE TRAVAIL

Lorsque les personnes-ressources en adaptation de poste de travail sont incapables de trouver une solution, un conseiller de l'APSSAP procède à une analyse plus poussée des tâches et du poste de travail. À ce chapitre, nous avons accompagné le ministère des Ressources naturelles pour la recherche et l'analyse de solutions sécuritaires pour l'utilisation des tablettes électroniques lors des travaux de collecte des données en forêt. Nous avons aussi accompagné le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) concernant le travail en hauteur des vétérinaires et des inspecteurs dans les abattoirs provinciaux. L'analyse des problématiques, l'utilisation de solutions de plates-formes électroniques et les changements au niveau de l'éclairage ont permis d'améliorer leurs conditions de travail. Nous avons également supporté le Laboratoire de santé publique dans l'élaboration de leurs méthodes de travail. Le mobilier ajustable en hauteur de façon électrique permet maintenant de réduire les douleurs reliées au travail particulier réalisé dans un laboratoire. Enfin, l'analyse des tâches au Centre de conservation du Québec (CCQ) a permis de relever plusieurs problèmes d'ergonomie. De nouveaux appareils plus légers et plus petits facilitent maintenant le travail de restauration. Plusieurs postures contraignantes ont été remplacées par d'autres façons de travailler, lesquelles permettent de réduire l'inconfort dans la réalisation de certaines tâches de restauration.

PROJET MAJEUR D'AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Trois projets d'aménagement ont été réalisés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Au Centre local d'emploi (CLE) de La Pocatière, le travail était de suggérer un aménagement pour le bureau de l'agente qui reçoit les clients qui se présentent à la salle multiservices. Au CLE de Témiscouata, il fallait aussi faire des propositions d'aménagement du bureau et de la salle multiservices. Au CLE d'Amqui, les propositions d'aménagement concernaient le poste de réception.

Au Service aérien gouvernemental (SAG), un projet d'aménagement a été réalisé pour le comptoir d'accueil, la pesée des bagages et les boîtes de contrôle des différentes portes.

La Régie du logement du Québec (RLQ) a demandé l'assistance de l'APSSAP afin d'aménager une salle d'audience pour permettre à un régisseur qui se déplace en triporteur d'y siéger. Contrairement à ses collègues, le régisseur qui se déplace en triporteur sera toujours assigné à la même salle. La difficulté vient du fait que, dans les salles d'audience, le bureau des régisseurs est installé sur une tribune de 8,5 po de haut. Il fallait donc prévoir une rampe d'accès et modifier le sens d'ouverture de la porte.

Au ministère de la Sécurité publique (MSP), les services administratifs de l'établissement de la Maison Tanguay ont fait une demande pour améliorer l'environnement de travail au service des vestiaires. Les travailleuses de ce service voient à l'admission des détenues (entrevue, prise d'une photo, fouille corporelle, inventaire des biens). Elles font aussi les fouilles corporelles et celles des sacs à main des détenues déjà admises qui reviennent d'une comparution ou d'une visite médicale en dehors des murs de l'établissement de détention.

Une évaluation ergonomique du poste de travail à l'accueil a été faite au Centre de détention de Hull. L'observation des conditions d'exécution du travail a mené à des interrogations quant aux objectifs et aux possibilités de modifier ou non certains équipements.

La Division de la santé et de la sécurité au travail de la Sûreté du Québec (SQ) a demandé d'adapter les postes du Centre des dossiers semi-actifs (CDSA) et de recommander des équipements de manutention susceptibles de faciliter le déplacement des documents et des boîtes. Aussi l'analyse et l'ajustement de cinq postes de travail a mené à une proposition de disposition du mobilier afin de faciliter le travail à l'écran.

À l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), nous avons revu la disposition du poste d'accueil au centre de documentation.

Quant au Service aux entreprises du Centre des services partagés du Québec (CSPQ), et à la demande de ce dernier, l'APSSAP a procédé à l'aménagement de l'aire d'accompagnement et, par la suite, une formation au travail debout a été offerte à l'ensemble des travailleurs.

Enfin, un projet d'aménagement a été réalisé au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale concernant les surfaces d'analyses. Une analyse des tâches a aussi été faite pour le travail des médecins pathologistes et des techniciens.

COMITÉ ERGO DU CONTRÔLEUR ROUTIER

Le comité Ergo du Contrôle routier du Québec (CRQ) existe depuis 1996. Il y a eu trois projets majeurs et les activités ont repris en 2012 avec l'arrivée des Ford Police Interceptor. Deux professionnels du Contrôle routier dirigent le comité. Le groupe valide le choix des véhicules et des équipements qui y sont installés. Notre rôle est de les assister dans l'aménagement des véhicules et de faire des recommandations auprès du comité de direction.

ACTIVITÉ DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

Le 4 décembre 2012 se tenait le quatrième colloque annuel des personnes-ressources en ergonomie du Curateur public. L'approche s'inscrivait dans la continuité de celle de l'année passée : l'interdisciplinarité. Pour cette année, l'invitée était Raquel Da Silva Luis, doctorante en psychologie à l'Université Laval.

GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES VÉHICULES DE PATROUILLE

En collaboration avec l'Association paritaire sectorielle, Affaires municipales (APSAM), nous sommes à rédiger un nouveau guide permettant l'aménagement d'un véhicule de patrouille. Cet exercice vise à remplacer et mettre à jour le guide actuel de l'APSAM. Présentement en processus de révision et de relecture, la publication du guide a été reportée à l'année 2013.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Les équipes de travail ont une réelle capacité d'agir sur les principaux facteurs de stress en milieu de travail. Comme le dit si bien Jean-Pierre Brun de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail (CGSST) de l'Université Laval : « la majorité des facteurs de stress se situent dans un rayon de cinq mètres autour de la personne ». C'est donc dire qu'une équipe de travail détient la clé des solutions à plusieurs problèmes auxquels elle fait face. Dans cette perspective, nous avons développé plusieurs services en santé psychologique qui s'adressent spécifiquement aux équipes de travail et qui traitent de thématiques sur lesquelles les équipes ont un réel pouvoir d'action.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
› La santé psychologique au travail, pour y voir plus clair	14	397
› Le point sur les préjugés	1	32
› Santé et efficacité : deux ingrédients compatibles	34	863
› Stress au travail : à chacun son cinéma	9	360
› Tous à bord pour un retour au travail réussi	5	212
› Les défis du changement	1	40
ATELIERS		
› Combattons les préjugés en santé psychologique	-	-
› J'enrichis mes communications	8	112
› Le respect au travail	18	219
› Les relations interpersonnelles au travail	11	127
› Le travail d'équipe : forces et collaboration	2	27
› La reconnaissance au travail	6	106
› S'adapter au changement	1	13
› Tous mobilisés vers un même objectif	3	43
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux comités en matière de santé psychologique	-	-
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
› Démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail	3	61

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

L'année 2012 a été dédiée à peaufiner les différents nouveaux services créés en 2011. Nous avons révisé plusieurs produits afin de s'assurer qu'ils incluent les dernières données de la littérature scientifique. Nous nous sommes également questionnés sur les besoins de notre clientèle et avons modifié quelques éléments de certains services pour nous assurer d'y répondre.

STRESS AU TRAVAIL : À CHACUN SON CINÉMA

Réalisée en collaboration avec le Centre d'études sur le stress humain (CESH), cette conférence a pour but de sensibiliser les participants aux causes du stress au travail et à son fonctionnement. Elle vise surtout à savoir comment composer avec le stress au travail et, par le fait même, améliorer le bien-être au travail. Cette conférence a été donnée à quelques reprises en 2012 et a eu beaucoup de succès.

LE RESPECT AU TRAVAIL

Il s'agit d'un des ateliers qui a été le plus en demande, ce qui démontre qu'il répond à un besoin de notre clientèle. En effet, la civilité et le respect sont des sujets d'importance en matière de santé psychologique au travail.

LA RECONNAISSANCE AU TRAVAIL

Les premiers pilotes ont été réalisés avec succès à l'automne 2012, dans quatre établissements différents. Nous poursuivons l'amélioration continue de ce produit qui a été élaboré de concert avec monsieur Jean-Pierre Brun de la Chaire de recherche en santé et sécurité du travail (CGSST).

S'ADAPTER AU CHANGEMENT

Cet atelier a été révisé et mis à jour au début de 2012. Monsieur Jean-Pierre Brun, titulaire de la Chaire de recherche en santé et sécurité du travail (CGSST) a également contribué à la mise à jour de ce service. Entre autres, diverses pistes de solutions pour faciliter l'adaptation lors de changements au travail ont été ajoutées.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE : FORCES ET COLLABORATION

Cet atelier a également été révisé et a été donné par la suite à quelques reprises en 2012. Nous avons retranché certaines répétitions avec d'autres ateliers et ajouté du nouveau contenu.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

L'APSSAP poursuit le développement de son expertise dans l'accompagnement des équipes de travail visant l'amélioration de la qualité de vie au travail. En 2012, nous avons réalisé trois démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail dans deux ministères différents. Les premières étapes ont été complétées, c'est-à-dire jusqu'à l'élaboration des plans d'action. Nous poursuivons notre implication dans ces différents dossiers. Nous avons également développé différents outils facilitant la réalisation de chacune des étapes de la démarche. Principalement, nous avons pris conscience de l'importance de l'étape du suivi. En effet, nous avons noté que la majorité des milieux ayant réalisé la démarche avaient eu de la difficulté à ce niveau. L'APSSAP a donc mis l'emphase sur la création d'outils facilitant le suivi. Nous avons également révisé notre rôle au cours de cette étape afin d'être plus présents.

SANTÉ PHYSIQUE ET BIEN-ÊTRE

Notre rôle est d'inciter les travailleurs et les gestionnaires à faire de l'activité physique et de les informer sur les bienfaits d'une telle pratique dans le but de maximiser leur qualité de vie au travail. Des services de conseil et d'assistance technique sont également offerts pour soutenir les organismes et les ministères qui désirent implanter un programme de santé dans leur milieu de travail.

SANTÉ PHYSIQUE ET BIEN-ÊTRE

CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux comités en matière de santé physique et bien-être	2	80

SANTÉ PHYSIQUE ET BIEN-ÊTRE

Nous avions prévu que ce créneau prenne son envol en 2012, mais en raison de circonstances hors de notre contrôle, nos plans ont été retardés. En effet, la formation que nous avons suivie avec le Groupe Entreprise en Santé (GP2S) a été reportée à deux reprises. Or, il était important pour nous de recevoir cette formation afin de diriger nos réflexions et de pouvoir être inspirés pour le développement de nos outils. Également, un des établissements pilotes s'est désisté lors des premières phases de validation. Somme toute, nous avons néanmoins réussi à développer la démarche et il nous tarde de la mettre en application dans les milieux de travail.

SUPPORT AUX COMITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ PHYSIQUE ET BIEN-ÊTRE

Après évaluation des besoins et des tâches de travail, nous avons élaboré, en compagnie du comité de santé et de sécurité de la pépinière de Grande-Pile du ministère des Ressources naturelles (MRN), un programme de préparation physique hors saison, ainsi qu'un ensemble d'exercices d'assouplissement visant à diminuer les inconforts lors des tâches de travail. Les programmes seront distribués à l'hiver 2013 et nous pourrons donc en évaluer les retombées à l'automne. Les mêmes programmes ont été donnés à la pépinière de Sainte-Luce.

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

À la suite de nos réflexions et de la formation suivie avec le Groupe Entreprise en Santé (GP2S), nous avons, au cours de l'année, précisé notre implication dans les programmes de santé physique et de bien-être au travail. Nous avons commencé à développer notre propre démarche et nos propres outils. Une présentation a été développée ainsi qu'un questionnaire d'évaluation des besoins pouvant être adapté aux attentes et aux besoins de notre clientèle. Le service verra le jour au courant de l'année 2013.

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

Dans certains milieux de travail, il peut arriver que les membres du personnel soient exposés à des manifestations de violence de la part des clients. Devant cette éventualité, l'employeur a la responsabilité de mettre en place des mesures préventives dans le but d'éliminer ou de contrôler de telles manifestations. Conformément à nos orientations visant la prise en charge du secteur, nous offrons des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance aux établissements qui souhaitent mettre en place un programme de mesures préventives.

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
› La violence en milieu de travail	2	42
› Les stratégies préventives dans les rapports avec la clientèle agressive	2	50
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
› Intervenir en équipe (DSPC)	21	249
› Mise en place d'une équipe d'intervention en violence	36	349
› Accompagnement de l'équipe d'intervention en violence	7	11
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Comité de soutien (DSPC)	2	15
› Support aux comités en matière de violence et clientèle agressive	3	9
› Aménagement sécuritaire des lieux de travail	4	12
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
› Implantation d'un programme global de mesures préventives	4	12

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

L'année 2012 s'inscrit dans la continuité des services offerts, lesquels gérèrent beaucoup de demandes de la part du milieu. Nous avons tout de même été en mesure d'atteindre les objectifs de notre plan d'action en diffusant les fiches d'élaboration d'un programme global de mesures préventives et en rédigeant une fiche d'information à l'intention des comités de santé et de sécurité du travail ayant comme thème la prise en charge de la violence dans les rapports avec la clientèle.

LES STRATÉGIES PRÉVENTIVES DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE AGRESSIVE

Cette conférence a été développée en 2011 et elle reçoit un très bon accueil de la part de la clientèle. Elle semble répondre à un besoin réel puisqu'elle a été offerte à plusieurs reprises dans différents milieux durant l'année 2012.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION EN VIOLENCE

Bien qu'un service semblable existait auparavant, la nouvelle approche semble plaire à la clientèle. Plus dynamique et davantage centrée sur les besoins des clients, cette approche permet une collaboration plus grande avec l'APSSAP et génère d'autres demandes de services (conférence, formation, conseil et assistance technique).

IMPLANTATION D'UN PROGRAMME GLOBAL DE MESURES PRÉVENTIVES

Depuis quelques années, nous redoublons d'effort pour tenter de rejoindre les ministères et organismes qui ne possèdent pas de programme de mesures préventives et qui, à notre avis, pourraient en bénéficier. Il semble qu'en 2012 les efforts aient porté fruit puisqu'une demi-douzaine de ministères et organismes ont fait appel à nous pour les conseiller dans l'élaboration de tels programmes.

Le projet de mise en place d'un programme de mesures préventives en milieu ouvert continue au sein des Directions des services professionnels et correctionnels (DSPC) du ministère de la Sécurité publique (MSP). Des formations « intervenir en équipe » ont été offertes à l'ensemble du personnel des DSPC. Il ne reste plus que cinq directions à former en 2013. De plus, nous assurerons le support pour le développement des stratégies d'intervention dans les milieux de travail.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

L'employeur a la responsabilité de mettre en place diverses mesures concrètes pour prévenir les accidents du travail afin que les travailleurs aient droit à des conditions de travail qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique. Pour ce faire, une formation adéquate peut réduire ces risques. Ainsi, nous offrons des services de formation aux travailleurs afin de les informer sur la nature des risques présents dans leur milieu de travail et leur donner les connaissances nécessaires pour accomplir leur travail de façon sécuritaire.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

FORMATIONS MINISTÉRIELLES	Interventions	Participants
› Sécurité générale sur les chantiers de construction	13	235
› Mise à jour : Sécurité générale sur les chantiers de construction	-	-
› Arrimage et élingage des charges	3	46
› Conduite sécuritaire des chariots élévateurs	18	167
› Manipulation sécuritaire de la scie à chaîne	5	52
› Manœuvre sécuritaire de recul et visibilité autour des véhicules	-	-
› Sécurité des machines et cadenassage	1	6
› Tranchées et excavations	2	45
› Travail sécuritaire en espace clos	5	43
› Utilisation sécuritaire des ponts roulants et gréage	8	47
FORMATION INTERMINISTÉRIELLE		
› Personnes-ressources et formateurs SIMDUT	4	41
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux ouvriers et aux gestionnaires	27	90
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
› Analyse de tâches et élaboration de méthodes sécuritaires de travail	6	13

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

En 2012, outre les activités normales de formation, l'APSSAP a été sollicitée pour réaliser plusieurs mandats, notamment l'élaboration d'une formation concernant l'inspection des ateliers mécaniques, la réalisation d'un guide de travail en espace clos ainsi que la mise à jour de la formation qui a trait à l'utilisation sécuritaire de la scie à chaîne.

INSPECTION DES ATELIERS MÉCANIQUES

Au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), la prévention passe par l'inspection systématique des ateliers mécaniques. C'est donc une activité privilégiée et planifiée. En plus des représentants à la prévention et des répartiteurs, chacun des mécaniciens doit inspecter son milieu de travail selon une fréquence élevée à partir d'une liste d'inspection assez étoffée. Pour les aider dans cette tâche, l'APSSAP a préparé un cours qui documente et détaille les divers items à inspecter.

Cette formation comporte deux volets. Dans un premier temps, pendant deux jours, des personnes-ressources sont formées dans chaque zone. Dans un deuxième temps, avec leur support, chacun des mécaniciens est formé dans chacune des zones (environ 1 jour). La théorie s'accompagne, bien entendu, d'une inspection d'un atelier.

TRAVAIL SÉCURITAIRE EN ESPACE CLOS

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a élaboré un guide de travail en espaces clos qui définit les endroits qui répondent à cette définition, les procédures à appliquer et les responsabilités de chacun des intervenants dans ce dossier. L'APSSAP a élaboré une formation pour aider les techniciens en santé et sécurité du MTQ à former les travailleurs concernés par ce type de tâche. En 2013, ces derniers assureront la formation de manière autonome et parfois avec le support des conseillers de l'APSSAP.

UTILISATION SÉCURITAIRE DE LA SCIE À CHAÎNE

Que ce soit pour le dégagement d'une voie obstruée par un arbre cassé, le nettoyage d'une installation en milieu rural ou simplement le tronçonnage d'un poteau de glissière, les employés sont amenés à utiliser la scie mécanique.

L'APSSAP offre une session de formation pour aider à prévenir les risques de blessures graves auxquelles sont exposés les travailleurs. Le contenu du cours a été bonifié sensiblement pour être adapté à leurs activités : règles de l'art sur l'utilisation de la scie, choix des équipements individuels en conformité avec les normes ACNOR, entretien de base et affûtage de la chaîne. Basée sur le guide de la CSST, une large part est également faite aux principes de l'abattage et de débitage des arbres.

Après une journée théorique, chacun des participants doit mettre en pratique les règles d'utilisation et d'entretien de la scie au cours d'une séance sur le terrain.

PERSONNES-RESSOURCES ET FORMATEURS SIMDUT

Quelques rencontres réunissant le groupe inter-ASP SIMDUT-SGH ont eu lieu durant l'année 2012. Ces rencontres visaient à faire un tronc commun de la formation actuelle des différentes associations sectorielles paritaires et de partager également la rédaction et le développement des nouveaux outils d'enseignement. L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et de l'industrie de l'habillement (ASPME) dirige les opérations du groupe de travail.

COMITÉ DE LIAISON

L'APSSAP collabore et participe à de nombreux comités de travail et de recherches en collaboration avec l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité au travail (IRSST) et le Centre du trauma de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. La mise en place d'un groupe de liaison « agents de la paix » au sein de notre secteur permettait la création d'un réseau d'échange et de consultation sur des problématiques communes en santé et sécurité du travail. À ce jour, quelques problématiques ont été traitées comme le ceinturon et ses accessoires ainsi que l'ergonomie dans les véhicules et les activités de manutention. Le comité de liaison a défini ses priorités pour 2013 et plusieurs comités techniques ont été formés. La conduite de véhicules d'urgence a été priorisée et des représentations ont été faites concernant le simulateur de conduite.

ORGANISATIONS AYANT BÉNÉFICIÉ DE NOS SERVICES

MINISTÈRES

- Affaires municipales et Régions
- Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Culture, Communications et Condition féminine
- Curateur public
- Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
- Développement économique, Innovation et Exportation
- Éducation, Loisirs et Sports
- Emploi et Solidarité sociale
- Famille et Aînés
- Immigration et Communautés culturelles
- Justice
- Transports
- Relations internationales
- Ressources naturelles
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Sécurité publique
- Tourisme Québec
- Travail

ASSOCIATIONS ACCRÉDITÉES

- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

ORGANISMES

- Agence métropolitaine de transport
- Assemblée nationale
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances
- Centre de l'équipement roulant du Québec
- Centre de services partagés du Québec
- Commissaire au lobbysme du Québec
- Commission d'accès à l'information
- Commission de l'équité salariale
- Commission de la Fonction publique
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de protection du territoire agricole
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des transports
- Conseil des arts et des lettres
- Conseil exécutif
- Directeur de l'état civil
- Directeur général des élections
- Financière agricole du Québec
- Institut de la statistique
- Institut de tourisme et d'hôtellerie
- Institut national de la santé publique
- Investissement Québec
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office québécois de la langue française
- Protecteur du citoyen
- Régie de l'assurance-maladie du Québec
- Régie des alcools, courses et jeux
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie des rentes
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du logement
- Services gouvernementaux
- Services Québec
- Société d'habitation du Québec
- Société de l'assurance-automobile du Québec
- Sûreté du Québec
- Tribunal administratif du Québec
- Vérificateur général du Québec

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2012

Les états financiers au 31 décembre 2012 présentent un revenu total (produits) de 1 692 731$ et des dépenses totales (charges) de 1 628 782$ (en excluant l'amortissement de 42 318$ (page 4) et l'investissement en immobilisations de 5 191$ (page 5)).

L'Association termine donc son année financière 2012 avec un excédent des produits sur les charges de 58 758$. Ceci a pour effet de ramener le surplus d'opération accumulé de 464 562$ à 523 320$. Cependant, il est important de noter que ce surplus comprend un montant de 150 000$ que nous devrons rembourser à la CSST, à titre de cotisations reçues en trop en 2011 à la suite du retrait de Revenu Québec du giron de la Fonction publique. Une entente a d'ailleurs été prise avec la CSST pour rembourser ce montant sur quatre ans, à raison de 37 500$ par année. Il faut aussi rappeler qu'en fonction des règles budgétaires de la CSST à l'intention des associations sectorielles paritaires, il est permis à une ASP de conserver, à titre de surplus accumulé, 25% de son budget annuel. Le budget total de l'APSSAP pour 2012 étant de 1 692 731$, cela signifie qu'une ponction de 100 137$ devra être faite par la CSST lors de la détermination des besoins financiers pour 2014. Cependant, suite aux vérifications effectuées, il sera possible de l'appliquer directement sur la dette, ce qui permettra d'en réduire l'étalement.

Au chapitre des revenus, l'élément principal est le retour des cotisations perçues par la CSST qui totalisent 1 505 000$. En plus de celles-ci, 187 731$ proviennent de la vente de documentation ainsi que des revenus du colloque, et 22 593$ de revenus de placement.

En ce qui concerne les dépenses, les traitements et les avantages sociaux ont atteint 1 114 795$, ce qui représente 68% des dépenses totales. Les frais de déplacement ont totalisé 208 747$ et le loyer 116 270$, soit respectivement 12% et 7% des dépenses totales. Les honoraires de consultants externes et services au secteur ont nécessité quant à eux des déboursés de 85 199$, ce qui représente une diminution de 60 444$ par rapport à 2011.

Tel qu'indiqué à la page 6, les actifs nets du Fonds d'administration générale totalisent 523 320$ et ceux du Fonds des immobilisations se chiffrent à 69 369$ comparativement à 106 496$ en 2011.

L'Association possède des réserves de 109 060$ pour les congés de maladie accumulés et de 49 437$ pour les vacances courues et de 10 332$ pour les déductions à la source, le tout tel que mentionné aux pages 6 et 9.

CONCLUSION

La lecture des différents rapports d'activités et d'opération démontre que l'Association demeure en bonne santé financière et que le budget mis à sa disposition a été utilisé à bon escient pour la réalisation de ses activités et l'atteinte de ses objectifs.

En terminant, je recommande le renouvellement du mandat de la firme Blouin, Potvin, Julien et associés pour la vérification des états financiers de l'Association pour l'année 2013.

MICHEL FOGET

Trésorier

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audits généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisiions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale au 31 décembre 2012 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INFORMATIONS COMPARATIVES

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er janvier 2012 et que sa date de transition était le 1er janvier 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 décembre 2011 et au 1er janvier 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blouin Julien Potvin *

Société de comptables professionnels agréés
Québec, le 1er mars 2013

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité public nº A103185

RÉSULTATS
Au 31 décembre 2012

	2012		2011
	Budget	Réel	Réel
Produits			
Retour de cotisations - CSST	1 505 000	1 505 000	1 715 500
Vente de documentation et autres revenus	32 400	165 138	112 420
Intérêts	-	22 593	25 976
	1 537 400	**1 692 731**	**1 853 896**
Charges			
Salaires	933 200	926 514	924 564
Avantages sociaux négociés	93 300	100 590	110 221
Avantages sociaux obligatoires	92 400	87 691	91 315
Déplacements	170 000	208 747	190 454
Frais postaux et messagerie	3 000	177	2 916
Loyer - bureau	116 000	116 270	113 434
Taxes	15 000	15 000	15 154
Télécommunications	8 000	9 614	7 911
Assurances	2 500	2 444	2 427
Fournitures de bureau	10 000	12 814	11 091
Location - équipement de bureau	25 000	17 713	24 887
Frais d'entretien et réparations - ameublement de bureau	8 000	6 948	7 889
Impression et volumes	10 000	13 957	13 992

RÉSULTATS
Au 31 décembre 2012

	2012		2011
	Budget	Réel	Réel
Charges (suite)			
Frais de congrès et colloques	3 000	3 012	4 751
Frais de cotisation à des associations	500	248	446
Frais légaux	1 000	1 360	843
Honoraires - consultants externes	30 000	57 419	120 083
Honoraires - vérificateurs externes	4 500	5 535	4 653
Honoraires - services au secteur	-	27 780	26 560
Frais de réunion et assemblée annuelle	8 000	10 851	11 904
Publicité et représentation	500	454	400
Amortissement des immobilisations	-	42 318	48 381
Frais bancaires et autres frais	3 500	3 644	4 076
	1 537 400	1 671 100	1 738 352
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	21 631	115 544

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Au 31 décembre 2012

			2012	2011
	Non affecté	Investi en immobilisation	Total	Total
Actif net				
SOLDE AU DÉBUT	464 562	106 496	571 058	455 514
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	63 949	(42 318)	21 631	115 544
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION	(5 191)	5 191	-	-
SOLDE À LA FIN	**523 320**	**69 369**	**592 689**	**571 058**

BILAN
Au 31 décembre 2012

ACTIF	2012	2011	1er janvier 2011
Actif à court terme			
Encaisse	35 378	4 871	7 673
Placements temporaires	646 826	612 677	434 389
Débiteurs	17 250	22 370	29 703
Frais payés d'avance	13 522	8 204	8 063
	712 976	**648 122**	**479 828**
IMMOBILISATIONS (note 4)	69 369	106 496	151 849
	69 369	**106 496**	**151 849**
	782 345	**754 618**	**631 677**

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

MICHEL FOGET
Trésorier

GILLES CÔTÉ
Coprésident patronal

BILAN
Au 31 décembre 2011

PASSIF	2012	2011	1er janvier 2011
Passif à court terme			
Créditeurs (note 5)	80 596	84 372	74 927
Réserve pour congés de maladie (note 6)	109 060	99 188	101 236
	189 656	**183 560**	**176 163**
Actif net			
Non affecté	523 320	464 562	303 665
Investi en immobilisations	69 369	106 496	151 849
	592 689	**571 058**	**455 514**
	782 345	**754 618**	**631 677**

ENGAGEMENT (note 7)

FLUX DE TRÉSORERIE
Au 31 décembre 2012

	2012	2011
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	21 631	115 544
Ajustement		
Amortissement des immobilisations	42 318	48 381
	63 949	**163 925**
Variation nette des autres postes		
Débiteurs	5 120	7 333
Frais payés d'avance	(5 318)	(141)
Créditeurs	6 096	7 397
	69 847	**178 514**
Activité d'investissement		
Acquisition en immobilisations	**(5 191)**	**(3 028)**
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	64 656	175 486
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	617 548	442 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**682 204**	**617 548**
Situation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	35 378	4 871
Placements temporaires	646 826	612 677
	682 204	**617 548**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et en vertu du décret 582-83 du 23 mars 1983, a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. L'Association est exempte d'impôt.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les fonds de caisses, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que les placements, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéraire sur les périodes suivantes :

› Équipement informatique	5 ans
› Développement informatique	5 ans
› Films	5 ans
› Ameublement	10 ans
› Améliorations locatives	10 ans

3- INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Association a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 - Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'Association pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1er janvier 2011.

4- IMMOBILISATIONS

			2012	2011
	Coût	Ammortissement cummulé	Valeur nette	Valleur nette
Équipement informatique	196 507	183 046	13 461	15 791
Développement informatique	285 893	275 573	10 320	21 151
Films	121 771	112 955	8 816	26 503
Ameublement	78 151	67 651	10 500	13 027
Améliorations locatives	53 261	26 989	26 272	30 024
	735 583	**666 214**	**69 369**	**106 496**

5- CRÉDITEURS

	2012	2011
	Valeur nette	Valleur nette
Fournisseurs	20 827	6 664
Vacances	49 437	54 324
Sommes dues à l'État	10 332	13 984
Autres	-	9 400
	80 596	**84 372**

6- RÉSERVE POUR CONGÉS DE MALADIE

La réserve pour congés de maladie représente le solde payable aux employés de l'Association, en date de fin d'exercice, en vertu des conventions collectives.

7- ENGAGEMENT

L'Association a signé un renouvellement anticipé de son bail pour l'occupation de ses locaux jusqu'au 30 juin 2015. Au 31 décembre 2012, le solde à payer suivant ce bail se chiffre à 279 703 $. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices, en vertu de ce bail, sont les suivants :

- 2013 110 334 $
- 2014 112 541 $
- 2015 56 828 $

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date du bilan, soit le 31 décembre 2012.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association considère qu'elle dispose de facilités de crédit suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à des besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à coût raisonnable.

ROLLAND HITECH 50

Le choix écologiquement responsable pour l'imagerie numérique

100%

PERMANENT

BIO GAZ ÉNERGIE

Caractéristiques environnementales

Contient 50% de fibres postconsommation et 50% de fibres vierges certifiées FSC

Certifié ÉcoLogo et FSC Sources Mixtes

Fabriqué à partir d'énergie biogaz

APSSAP

1220, boul. Lebourgneuf, bureau 10
Québec (Québec) G2K 2G4

418 624-4801
apssap@apssap.qc.ca

www.apssap.qc.ca
www.adapte.ca